

Les reines de la nuit ?

Non, qu'on se le dise, les chauves-souris ne sont définitivement pas des « suppôts de Satan » ! Ce ne sont ni des vampires ni des cousines des souris, elles n'endommagent pas l'isolation des habitations. En outre, il n'y a aucun risque qu'elles nous décoiffent ! Elles occupent pourtant bien une place à part dans la grande famille des mammifères car elles sont les seules à savoir voler. Peut-être est-ce pour cela, et pour leurs mœurs nocturnes, qu'elles sont, dans certaines parties du monde et depuis la nuit des temps, persécutées par l'homme !

Découvrez les chauves-souris

Chaque année, lors de la Nuit internationale des chauves-souris, de nombreuses balades (dont plusieurs par le Cen...) sont proposées : www.nuitdelachauvesouris.com

Contribuez à leur protection

Participez aux observations sur les chauves-souris autour de chez vous avec les programmes Vigie-Nature du Muséum national d'histoire naturelle : www.vigienature.fr/fr/chauves-souris

SOS chauve-souris

Vous avez des questions sur les chauves-souris : comment cohabiter avec elles, que faire quand on trouve une chauve-souris blessée ? Des spécialistes sont là pour vous répondre :

www.museum-bourges.net/ puis réseau d'aide www.sfepm.org/SOSChiropteres.htm



« Chiroptère », nom de l'ordre qui les regroupe, est un terme qui nous vient du grec, chiro signifiant « main » et ptère « aile ».



« En Chine, les chauves-souris sont synonymes de bonheur : le mot chinois « FU » signifie à la fois chauve-souris et bonheur. Lorsqu'un mariage a lieu, il est de coutume d'offrir aux jeunes mariés une assiette représentant cinq chauves-souris (pour les cinq bénédictions de la vie) en guise de porte-bonheur. »

Source : www.natagora.be



Le Cen Centre-Val de Loire et la protection des chauves-souris

Le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire, association loi 1901, s'est donné pour mission la sauvegarde des milieux naturels remarquables pour leur faune, leur flore, leur qualité paysagère ou leur intérêt géologique. Il s'appuie sur cinq axes de travail : connaître les milieux et les espèces qu'ils accueillent, les protéger dans la durée, les gérer en y mettant en œuvre des travaux d'entretien et de restauration, les valoriser à travers un réseau d'espaces naturels à découvrir librement ou lors d'animations et accompagner les politiques publiques ou privées de préservation de la biodiversité.

Le Conservatoire a la possibilité, du fait de ses missions, d'acheter ou de passer des conventions pour préserver durablement des sites connus pour constituer des gîtes hivernaux ou estivaux pour d'importantes colonies de chauves-souris. Son action consiste à garantir aux espèces l'accès aux gîtes tout en sécurisant ces derniers pour éviter tout dérangement. Cette mission est réalisée en partenariat avec les acteurs du territoire et notamment le réseau associatif de protection de la nature ainsi que le Comité régional de spéléologie et les Comités départementaux avec lesquels des conventions de partenariat ont été signées.

Les plans d'actions en faveur des chauves-souris

Le plan national d'actions en faveur des chiroptères animé par la fédération des Conservatoires d'espaces naturels : www.plan-actions-chiropteres.fr

Le plan régional d'actions animé par Indre Nature : www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr

Les groupes chiroptères

À l'échelle nationale : www.sfepm.org/chiropteres.htm
www.museum-bourges.net

Groupe chiroptères Centre-Val de Loire et groupes départementaux : chauves-souris-centre.fr

Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire

Constitué en association loi 1901, le Conservatoire est un outil novateur, partenarial et consensuel de protection de la nature. Mais il est avant tout l'émanation d'une volonté citoyenne de transmettre à nos enfants un environnement dans toute sa diversité et sa beauté. Pour y parvenir et s'affirmer, la démarche "Conservatoire" doit pouvoir s'appuyer sur un large soutien populaire. Pour cette raison, votre encouragement et votre adhésion sont essentiels.

Association agréée Conservatoire d'espaces naturels par l'État et la Région
1 rue des Charretiers - 45000 Orléans

Tél. : 02 38 77 02 72 - siege.orleans@cen-centrevalde Loire.org

www.cen-centrevalde Loire.org

Conception : Cen Centre-Val de Loire, 2024 - Crédits photos : Cen CVL/ A.C, S. Gressette, S. Garbar - Cen Aquitaine/L. Collado, N. Quero, M. Paillet, N. Van Ingen, M. Prévost. Carte : SGE/ML, juillet 2024 - source : Cen Centre-Val de Loire, Illustration cycle de vie : Cen Champagne-Ardenne/Dessin de Richard Thibault.



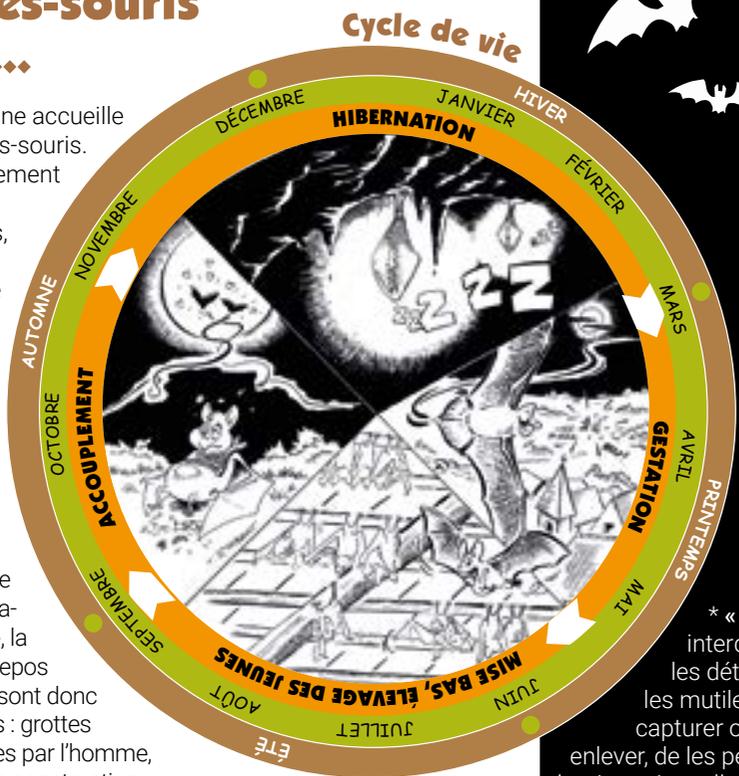
Protéger les chauves-souris



Sur le réseau de sites préservés par le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire

Les chauves-souris en France...

La France métropolitaine accueille 36 espèces de chauves-souris. Toutes de taille relativement petite (3,5 à 10 cm) et insectivores (mouches, moustiques, papillons et pucerons...), elles se déplacent beaucoup et dépendent de zones bien spécifiques pour vivre. Elles ont en effet besoin de milieux où chasser les insectes la nuit mais aussi de différents gîtes qu'elles utilisent, selon la période de l'année, pour l'hibernation, le transit, l'estivage, la mise-bas ou encore le repos nocturne. Ces derniers sont donc de natures très diverses : grottes naturelles, cavités créées par l'homme, anfractuosités dans des constructions humaines (murs, toitures...), trous dans les arbres et même interstices dans les panneaux d'information du Conservatoire...



* « Il est interdit de les détruire, les mutiler, les capturer ou les enlever, de les perturber intentionnellement ou de les naturaliser, ainsi que de détruire, altérer ou dégrader leur milieu. Qu'elles soient vivantes ou mortes, il est aussi interdit de les transporter, colporter, de les utiliser, de les détenir, de les vendre ou de les acheter. »

Extrait de l'arrêté ministériel du 17 avril 1981 relatif aux mammifères protégés sur l'ensemble du territoire confirmé par les arrêtés ministériels des 23 avril 2007 et 15 septembre 2012, relatifs à la protection des mammifères selon l'article L.411-1 du Code de l'Environnement.

Qu'est-ce qui menace les chauves-souris ?

Les causes de leur raréfaction sont essentiellement le dérangement et les modifications apportées aux gîtes, la dégradation des lieux de chasse, la pollution chimique ou lumineuse ou encore les collisions routières. Leur protection doit donc passer par la conservation des gîtes ainsi que par le maintien de terrains de chasse de bonne qualité et de corridors de déplacement.

Sont-elles protégées ?

Les espèces de chiroptères de notre territoire sont toutes protégées à l'échelle nationale*. Elles le sont aussi à l'échelle européenne (directive habitats, faune, flore) et internationale (conventions de Bonn et Berne).

Sources : MNHN et plan régional d'actions, Groupe chiroptères Centre-Val de Loire
Liste rouge régionale : www.centre.developpement-durable.gouv.fr

... et en région Centre-Val de Loire

25 espèces sont présentes en région Centre-Val de Loire, dont les plus connues sont le Murin à oreilles échanquées, la Pipistrelle commune ou encore la Sérotine commune... Mais la région en abrite d'autres, bien plus rares. La liste rouge régionale établit en effet que, parmi elles, une espèce est classée « vulnérable » et huit « quasi menacées ».

Le suivi des gîtes est mené par les associations naturalistes et en majorité par des bénévoles passionnés par ces petits mammifères. Grâce à ce travail, on connaît aujourd'hui en région plus de 1 000 gîtes hivernaux.

Les gîtes estivaux sont moins bien connus. La connaissance est en outre très disparate selon les départements.

19 espèces de chauves-souris ont été observées sur 31 des sites préservés par le Cen Centre-Val de Loire. Treize d'entre eux ont une grande importance pour la préservation des chauves-souris :

- Bois des Roches (a) : 17 espèces (site d'hivernage, de mise-bas et de transit)
- Caves du Tranger (b) : 13 espèces (site d'hivernage)
- Caves de Puits Gibert (c) : 13 espèces (site d'hivernage et de mise-bas)
- Eperon Murat (d) : 10 espèces (site d'hivernage)
- Caves de Palluau (e) : 10 espèces (site d'hivernage)
- Marnière Saint-Nicolas (f) : 8 espèces (site d'hivernage)
- Caves du coteau de Freteval (g) : 8 espèces (site d'hivernage)
- Chaumes du Verniller (h) : 6 espèces (site d'hivernage)
- Croc Marbot (i) : 7 espèces (site d'hivernage)
- Côte du Bois de Ruffin (j) : (site de transit)
- Chaumes du Patouillet (k) : 7 espèces (site d'hivernage)
- Caves de Rigny-Ussé (l) : 10 espèces (site d'hivernage)
- Caves du Puy aux Boeufs (m) : 7 espèces (site d'hivernage)



Le Rhinolophe euryale est l'espèce la plus menacée en région (vulnérable selon la liste rouge), avec une population estimée entre 2 000 et 2 400 individus. Le réseau de sites Cen accueille chaque hiver 90 % de ses effectifs. La réserve naturelle du Bois des Roches abrite notamment l'unique colonie de mise-bas de la région composée de 1 500 individus.

Les chauves-souris sur les sites du Cen Centre-Val de Loire

Niveau d'importance des gîtes

- hivernage, mise-bas et transit
- hivernage et transit
- hivernage seul
- ◇ variation de taille = niveau d'intérêt : international, national, régional, départemental, local

Fond de carte

- ▨ territoire artificialisé
- ▨ territoire agricole
- ▨ forêt ou milieu semi-naturel
- ▨ zone humide
- ▨ surface en eau
- préfecture départementale
- ▭ limite départementale

Chiffres-clefs sur les sites Cen

19 espèces de chauves-souris.

31 sites dont 13 d'importance départementale à nationale.

Environ 10 % de la population hivernante régionale de chauves-souris est préservée par le réseau de sites du Cen Centre-Val de Loire.

700 gîtes préservés par le réseau des Cen à l'échelle nationale.

